

Madame la Présidente du SIGOP-SIDOPS  
Monsieur le Maire  
Mesdames, Monsieur les invités d'honneur  
Mesdames, Messieurs,

Je remercie le sigop-sidops de m'avoir invitée à participer à ce 3<sup>ème</sup> congrès national et c'est avec plaisir que je saisis cette opportunité qui m'est m'offerte de prendre la parole.

Je souhaite par ces quelques mots d'une part, renouveler le soutien de l'ASI face à votre groupe professionnel, d'autre part, c'est aussi l'occasion pour moi de vous présenter la situation de la formation postdiplôme du domaine opératoire telle que nous pouvons l'observer aujourd'hui et de vous transmettre l'analyse que nous en faisons.

Mesdames, Messieurs, l'apport essentiel de vos compétences que ce soit pour la sécurité et le bien-être des patients et de leur entourage ou que ce soit pour assurer le bon déroulement des interventions chirurgicales n'est plus à démontrer, cet apport fondamental devrait être encore plus évident à l'avenir, si l'on considère l'évolution continue de la chirurgie vers une chirurgie de plus en plus souvent en ambulatoire, et avec des patients, sans anesthésie générale.

Toutefois, le transfert des formations dans le domaine de compétences de la Confédération a bouleversé tout le système de formation, et n'a apporté jusqu'à aujourd'hui que peu de solution satisfaisante que ce soit pour le domaine de la santé en général, ou pour votre domaine en particulier. Vous le savez, Il a été notamment décidé de réunir les formations du domaine opératoire dans la filière de l'école supérieure. ...

Aujourd'hui on peut donc observer que de nombreux cantons suisse alémaniques ont choisi de fermer relativement rapidement les centres de formation théoriques postdiplôme règlementés par l'ASI au profit de la formation de technicienne en salle d'opération ES, optant pour l'offre de la formation raccourcie en 2 ans pour les infirmières intéressées par le domaine opératoire. Dès cet été, seuls les centres de formation théorique de Coire, Lausanne et Genève continueront de proposer la formation postdiplôme règlementée par l'ASI, entraînant ainsi une diminution progressive et notable des certificats attribués chaque année.

Mais malheureusement le report attendu vers la formation raccourcie n'a pas lieu. vraisemblablement les différents aspects avant tout structurels redoutés au moment de la conception du PEC (là je pense au rapport théorique pratique prescrit par le pec, par le statut de la formation, formation de base et non plus en post diplômes, de même que les salaires pratiqués pendant et après la formation) ces différents aspects se révèlent donc aujourd'hui, être vraisemblablement des obstacles majeures

à l'entrée en formation op pour les infirmières. Il en résulte Le constat suivant : près de 2 ans après l'adoption du Pec OP ES , faute de candidat en nombre suffisant aucune des offres de formation raccourcie n'a pu débuté.

C'est dans ce contexte que la commission paritaire de l'ASI , soucieuse de ne pas aggraver la pénurie de personnel qui règne dans le domaine opératoire en interrompant sa réglementation , a du décider de poursuivre son activité jusqu'à fin 2013 au minimum, et permet ainsi aux centres qui le souhaitent d'admettre des candidates en 2011 encore.

Pour la suite, une nouvelle décision doit encore être prise d'ici à l'été, mais au préalable différentes clarifications doivent encore être faites.

L'ASI espère encore trouver pour les infirmières intéressées au domaine opératoire une possibilité de formation qui réunisse les différents critères suivants

- répondre aux besoins des patients et des institutions
- être considérée comme une formation post-diplôme,
- s'inscrire dans le système de formation suisse, donc être reconnue au niveau fédéral, et être valide pour toute la Suisse afin de permettre une valorisation et notamment un positionnement clair dans les grilles salariales.

rendant ainsi l'offre réellement attrayante pour les infirmières diplômées.

Vous l'aurez compris, un tel résultat ne pourra être possible qu'avec le soutien des institutions de soins, des chirurgiens et des cantons, le dialogue doit donc être poursuivi avec ces différentes instances de même qu'avec l'OdASanté et l'OFFT.

Je ne saurai clore cette brève allocution sans évoquer l'examen professionnel supérieur, d'experte dans le domaine opératoire, que l'ASI défend et pour lequel elle s'est investie avec le sigop sidops aux côtés de l'Association suisse des techniciennes en salle d'opération et de l'association faitière des chirurgiens (FMCH), son règlement est en préparation. Je remercie d'ailleurs d'ores et déjà les différentes professionnelles qui ont accepté de s'engager dans ce travail certes conséquent, mais passionnant. Ce nouveau titre devrait non seulement enrichir le domaine opératoire de compétences nouvelles essentielles mais également améliorer de manière générale l'attrait pour les formations dans le domaine opératoire grâce à de nouvelles possibilités de carrière.

En guise de conclusion, je ferai un clin d'œil à votre thème du jour et dirais que dans la formation aussi la négociation est indispensable, et espérons-le rendra possible demain ce qui, aujourd'hui, nous semble difficile voire impossible.

Je vous souhaite deux excellentes journées de Congrès et vous remercie de votre attention.